

Procès verbal - Compte rendu détaillé

Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Date de séance 4 juillet 2022
Date convocation 28 juin 2022
Lieu conseil Hotel de Ville de Verdun et Visio
Séance publique non
Diffusion dématérialisée oui
Présidence Samuel HAZARD Président
Début de la séance 20h05
Fin de la séance 21h55

		Présent	Excusé	Mandataire	Observation
		Physique			
HAZARD	Samuel	x		de S. JACQUINET DEBEAUMOREL	
GOEURLOT	Bernard	x			
DE PALMA-ANCEL	Angéline	x			
STCHERBININE	Gérard	x			visio
PROT	Christine	x			visio
JACQUINOT	Pierre	x			visio
BOURDIN WATRIN	Sylvie	x			
WEISSE	Fabrice	x			
MOUNZER	Diana	x			visio
LAVINA	Bruno	x			
COLLIGNON	Maryvonne (Yvonne)	x			visio
CORTIAL	Patrick	x			
GRIGGIO	Antoni	x			visio
BAL	Eric	x			
BRABANT	Jacqueline	x			visio
DEHAND	Philippe	x			
JACQUINET DEBEAUMOREL	Sandrine		x	S.HAZARD	
BATTOU	Pascale	x			
COLAUTTI	Philippe	x			
ROUARD	Guillaume	x			
		x			arrivée en visio à partir du projet "Prise en charge des contrats d'intermittence de la CAGV par la Ville de Verdun"
CASAGRANDE	Emmanuelle				
THOMAS	Jean-François	x			visio
SCHWEITZER	Karen	x			visio
GRETZ	Dominique				
HOUSSEON	Mathieu	x			
HAROS	Cécile				
LAHAUSSE	Jean-Bernard	x			visio
GHEWY	Jennifer				
RICHARD	Julia	x			
BROCHET	Quentin	x			
ANRIFIDINE	Nasra				
RENAUD	Christel		x	P.BURATI	
BURATI	Pascal	x	de Mme Renaud		

Quorum oui

Secrétaire de séance nommé Quentin Brochet

Auxiliaire au secrétaire de séance Freddy KESSEL Directeur Général des services

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Procès Verbal séance du 13 avril 2022	S.HAZARD	pas d'observation	Unanimité	PREND ACTE du rapport du 13 avril 2022
Label Terre de Jeux 2024 en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Organisation de la journée du 10 septembre 2022	B.LAVINA	M.LAVINA indique que la Ville va recevoir le drapeau olympique, la deuxième ville à le recevoir après Paris, le démarrage sera le 10 septembre, lors de la journée des associations, et le clou sera le passage de la flamme olympique à Verdun où elle s'arrêtera. Le Maire remercie l'investissement des élus et des agents dans ce projet qu'il estime être un rassemblement populaire et intergénérationnel et un grand rendez vous médiatique également Mme.Schweitzer précise qu'il faudrait recevoir les centres sociaux rapidement car certains ont des manifestations à la même date donc il faudra anticiper si on veut mobiliser tous les acteurs Le Maire précise que le département apporte son soutien plein et entier, et certainement aussi de la région. Il pourrait y avoir une participation financière des collectivités. Si on investit, il faut que ce capital renforce la dynamique opérée Mme Mounzer demande si la réalisation de la sculpture ILOVERDUN envisagée sur le Quai de Londres pour cette occasion est toujours prévue M.le Maire indique qu'il était prévu de le faire avec les anneaux olympiques mais que l'ABF l'a refusé car cela altérerait la perspective. A la place va être réfléchi quelque chose sur l'avenue de la victoire réalisé avec les enfants et les écoles, sur le thème de l'universalité. M.JACQUINOT dit que ça va participer au rayonnement de Verdun dans le monde	unanimité	DECIDE de participer à l'évènement « TERRE DE JEUX 2024 »
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUIH) de la CA du Grand Verdun – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	S.HAZARD	M. le Maire expose le projet. Il rappelle que le dernier document d'urbanisme date de 2007. Mais un document d'urbanisme demandant beaucoup de concertation, cela prend du temps. Après le diagnostic voté il y a un peu plus d'un an, il s'agit aujourd'hui de débattre sur le PADD. Une fois adopté par toutes les communes de l'agglomération, démarrera la dernière phase avec le zonage. Il y a eu de nombreux ateliers thématiques et les orientations ont été définies. Parmi lesquelles, il souligne qu'il y a une vraie problématique de demandes de logements de petites typologies et de logements adaptés. Il précise d'ailleurs qu'il a signé ce jour le permis pour la résidence de standing à Miribel. M.Dehand souhaite sensibiliser ses collègues sur le fait que tous les ans c'est la surface d'un département qui est artificialisée, le PADD s'engage pour limiter ça, pour consacrer moins d'espace pour l'urbanisation M.le Maire précise que dès lors qu'une zone est ouverte à l'urbanisation, il y a 6 ans pour l'aménager. Si rien n'est réalisé dans ce délai, il devient une zone naturelle qui nécessitera un motif d'intérêt général pour être changé	unanimité	FORMALISE le débat concernant le projet de PADD
Signature de l'avenant N°1 à la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (SMIAU) mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	S.HAZARD	M.le Maire rappelle ce qu'est le SMIAU : comme les communes peuvent avoir des soucis d'ingénierie urbanistique, le Grand Verdun a mis en place un service d'aide et d'instruction qui se substitue aux communes. C'est un service facturé. Le présent projet procède à des modifications du SMIAU	Unanimité	ACTE les ajustements, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 ci-annexé, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la commune.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Cessions parcelles Plat de Bévaux - Rectification règlement de commercialisation et désistements acheteurs	P.CORTIAL	Il expose le projet M.le Maire précise qu'il s'agit d'un couple qui se réinstalle sur Verdun achète une deuxième parcelle pour installer un cabinet de kiné. Face au surenchérissement exponentiel du cout des matériaux on a un certain nombre de désistements. Ca coute entre 30 et 40% plus cher de construire aujourd'hui. Le lotissement est fait donc ce n'est pas grave que les parcelles ne partent pas plus vite.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement de commercialisation des parcelles sur le lotissement du Plat de Bévaux PREND ACTE du désistement des acquéreurs des lots 6 et 18 et AUTORISE Monsieur le Maire à les remettre en vente AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un Permis d'aménager modificatif si nécessaire
Délibération cadre portant régime indemnitaire - mise à jour 2022	P.COLAUTTI	Il expose le projet M.le Maire indique qu'il s'agit du corollaire de la loi sur les 1607h. Il considère que c'est un projet remarquable car on est dans la transmission du savoir. Il se souvient du dispositif "contrat de génération" qui permettait une embauche d'un jeune qui serait sous tutorat d'un ancien mais qui avait fait un flop.	unanimité	AUTORISE M. le Maire à appliquer au personnel municipal le cadre indemnitaire ci-dessus évoqué, AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération PREVOIT et INSCRIT au budget les crédits nécessaires.
Création d'un Comité Social Territorial entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, la Ville de Verdun et le CCAS	P.COLAUTTI	Il expose le projet : les CHSCT et CT fusionnent en CST Pas de débat	unanimité	DECIDE la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, de la Ville de Verdun et du CCAS placé auprès de la CAGV.
Décision Modificative de crédits N° 1 - Budget Principal	B.GOEURIOT	Il expose le projet M.le Maire se félicite de l'excellente situation financière de la Ville	unanimité	VOTE la décision modificative de crédits n°1
Méthodes utilisées pour le calcul des quotes-parts de subventions comptabilisées à partir du 01/01/2021 – Budget PRINCIPAL	B.GOEURIOT	Il expose le projet. Pas de débat	unanimité	VOTE la durée des quotes-parts de subvention comptabilisées depuis le 01/01/2021 comme suit : - Programmes projets en cours : Les amortissements débuteront au 1er janvier, qui suit le transfert du programme correspondant en dépense du chapitre 23 au chapitre 21
Apurement des inventaires – Budget Principal et annexes	B.GOEURIOT	Il expose le projet. Pas de débat	unanimité	VOTE la sortie de l'actif des biens dont la VNC est égal à 0 € depuis plus de 3 ans
Création du budget annexe Miribel	B.GOEURIOT	Il expose le projet et précise que cela permettrait de récupérer toute la TVA Pas de débat	unanimité	APPROUVE la création du Budget Annexe Miribel AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale
Dissolution de la Caisse des Ecoles	F.WEISSE	Il expose le projet. Pas de débat	unanimité	VOTE la dissolution de la Caisse des Ecoles au 30/06/22, la reprise des résultats sur le budget de la Ville de Verdun et toutes les opérations de liquidation

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Subventions exceptionnelles domaine culturel	A. GRIGGIO	Il expose le projet. M.le Maire précise par exemple que le club de bridge a une salle qui lui est dévolue à la maison des associations et une autre partagée, ils font rarement une demande de subvention. Les chanteurs de la paix ont une subvention plus importante que précédemment. Haut les coeurs dispose également d'une salle. L'association de reconstitution historique de véhicules américains va faire en aout une belle manifestation de vieilles voitures, uniformes américains etc Il expose le projet. M.le Maire salue l'implication des élus et agents. C'est un engagement de campagne qui est respecté. L'ancien CMJ ne fonctionnait pas. Il y a eu à la fin des jeunes allant de la 6ième à la terminale, avec des projets différents, certains plus politisés que d'autres. Le premier CMJ lors de l'arrivée à la mandature a créé les Joysticks players, les jeunes étaient alors acteurs. Avec cette nouvelle mouture seuls les collégiens sont concernés ce qui permettra de recentrer les projets. Ça rentre par ailleurs dans le programme d'éducation civique. M.Weisse précise qu'il n'y aura pas d'élection de maire et d'adjoints, pour que tous les jeunes soient mobilisés au même titre.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces subventions.
Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Verdun	F.WEISSE	M.le Maire salue l'implication des élus et agents. C'est un engagement de campagne qui est respecté. L'ancien CMJ ne fonctionnait pas. Il y a eu à la fin des jeunes allant de la 6ième à la terminale, avec des projets différents, certains plus politisés que d'autres. Le premier CMJ lors de l'arrivée à la mandature a créé les Joysticks players, les jeunes étaient alors acteurs. Avec cette nouvelle mouture seuls les collégiens sont concernés ce qui permettra de recentrer les projets. Ça rentre par ailleurs dans le programme d'éducation civique. M.Weisse précise qu'il n'y aura pas d'élection de maire et d'adjoints, pour que tous les jeunes soient mobilisés au même titre.	unanimité	APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ; RENOUVELLE le Conseil Municipal des Jeunes aux conditions prévues par le règlement intérieur modifié ; ADHÈRE à l'ANACEJ pour la durée du mandat du Conseil Municipal des Jeunes ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Conseil Municipal des Jeunes.
Cimetière Glorieux - Création de nouvelles concessions	A. DE PALMA ANCEL	Elle expose le projet. Pas de débat	unanimité	DECIDE de créer huit concessions à la suite de la concession Legrand (TP36). DIT que ces concessions seront vendues en 3 mètres carrés (1,20m x 2,50m) en trentenaire au tarif en vigueur. Elles porteront les numéros TT21 à TT29.
Cimetière du Faubourg Pavé - Création de nouvelles concessions	A. DE PALMA ANCEL	Elle expose le projet. Un élu demande pourquoi il n'a pas pu acheter de concession pour lui. M.le Maire précise que comme il n'y a pas beaucoup de place, à Verdun on ne vend pas de concession du vivant de la personne	unanimité	DECIDE de créer deux concessions en bout de l'allée A1. DIT que ces concessions seront vendues en 3 mètres carrés (2,50mX1,20m) en trentenaire au tarif en vigueur. Elles porteront les numéros 1bisA1 et 0A1.
Rétrocession de la concession 4C0 au cimetière du Faubourg Pavé	A. DE PALMA ANCEL	Elle expose le projet Pas de débat	unanimité	ACCEPTE la demande de rétrocession de la concession 4C0 de Madame Nadège THONNEY pour un montant de 231,40€ calculé au prorata temporis. DIT que les crédits seront inscrits en suffisance au budget de la Ville. Ce montant sera compensé par la revente de la concession.

A Verdun le
Le Président
Samuel HAZARD

05/07/2022

Le secrétaire de Séance
Quentin BROCHET